



PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VERZY
du mercredi 12 avril 2023

Le mercredi 12 avril 2023 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Callens Franck, Simon Béatrice, Burlot Astrid, Gueugnon Sébastien, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Fougerouse Dominique, Maiziere Gilles, Lepreux Ingrid.

Absents excusés : Jacquet Anne-Laure, Rochet Virginie.

Absent : Terver Christophe.

Secrétaire de séance : Burlot Astrid

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

I. Compte administratif 2022 :

Monsieur Christophe Corbeaux présente au conseil les résultats budgétaires de l'exercice 2022.

Les recettes de fonctionnement 797.678,14 €

Les dépenses de fonctionnement 479.241,54 €

Les recettes d'investissement 310.615,39 €

Les dépenses d'investissement 283.052,16 €

Comme prévu par les textes, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

Le conseil municipal valide les comptes administratifs à l'unanimité.

II. Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022 1.285.245,35 €

Déficit d'investissement 347.014,22 €

Le besoin net de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Après affectation, l'excédent de fonctionnement est de 938.231,13 € (1.285.245,35-347.014,22)

L'affectation du résultat est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Vote du taux d'imposition des taxes directes locales :

En 2023 les taux de référence proposés :

Taxe foncière bâti : 30,19 %

Taxe foncière non bâti : 14,73 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires : 19,69 %

Le conseil municipal prend délibération à l'unanimité en faveur des taux taxe foncière bâti et non bâti et de la taxe d'habitation.

IV. Budget 2023 :

Présentation par M. Christophe Corbeaux des dépenses et recettes d'investissement et des dépenses et recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.746.622 €

La section d'investissement s'équilibre à 938.600 €.

Subventions de fonctionnement aux associations :

Les subventions de l'année 2023 :

ADMR	2 000,00
ASSOCIATION DES FETES DE VERZY	17 000,00
AFM TELETHON	50,00
APF France Handicap	50,00
AFSEP	50,00
AIDES	50,00
	75,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS VERZENAY	75,00
ASS AEV SECT TIR A L ARC	50,00
BANQUE ALIMENTAIRE	150,00
BIENVENUE AU PÈRE NOEL	150,00
COMITE JUMELAGE	150,00
CONSEIL PARENTS ELEVES	75,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VERZENAY	150,00
L'ECOLE DU CHAT	150,00
LONGUE VIE EN CHAMPAGNE	

ONAC	30,00
ONCOBLEUETS COURLANCY	50,00
PETIT PRINCE	50,00
PREVENTION ROUTIERE	30,00
UNICEF	50,00
VILLAGE D'ENFANTS SOS	50,00
VISITE MALADES	50,00
PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	50,00
CLIC	984,00
ASS. LES VRAIS FAUX	150,00
ASSOCIATION YOGA	150,00
CLUB OMNISPORTS TENNIS	150,00
JUDO CLUB DES PETITES LOGES	75,00
ASSOC ZUMGYMD	150,00
PRESENCE VERTE	150,00
Association les vrais faux	150,00
Association Yoopi	75,00
Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne	75,00

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget 2023

V. Regroupement scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le Grand Reims concernant les écoles a eu lieu.

Les Maires des communes de Villers-Marmery, Verzenay, Beaumont-sur-Vesle étaient présents.

Les propositions du Grand Reims concernant les modifications de regroupements actuels ne semblent pas convenir aux collectivités concernées ; Il ressort de cette réunion que le souhait actuel des communes de Verzy et Villers Marmery est de maintenir leur regroupement.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le regroupement scolaire en place avec Villers Marmery.

VI. Divers :

- ❖ Monsieur le Maire informe que Monsieur GOELFF ne donnera pas suite pour une éventuelle installation, après la visite de l'école maternelle au vue de l'ampleur des travaux à réaliser.
- ❖ Monsieur Franck Callens informe que quelques visites de l'école maternelle ont eu lieu suite à l'annonce de la mise en vente. Les réponses sont en attente.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers du Petit Meslier ne sont toujours pas réglés, une lettre recommandée lui demandant de régler les sommes dues, lui a été envoyée.

La séance s'est clôturée à 20h30

Monsieur le Maire
CARBETEAU Christophe



Conseillère municipale,
Secrétaire de séance
BURLOT Astrid

Astrid Burlot